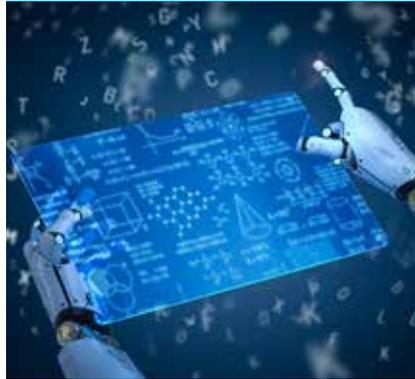


Les nouvelles technologies pour transformer les directions financières

DIGITALISATION. Les directions financières ont tout à gagner à utiliser les nouvelles technologies. Le groupe de travail « Contrôle de gestion » de la DFCG publie pour ses membres un cahier technique fouillant le sujet. Il montre qu'il s'agit aussi bien d'automatiser les processus financiers que d'apporter, compte tenu de la masse des données brassées, une vision plus fine de l'activité et, en troisième lieu, d'améliorer le contrôle interne



A DOBESTOCK

et le pilotage des risques avec un rôle croissant du financier pour veiller à la gouvernance des données. Le cahier fait le point sur l'avance des technologies de l'intelligence artificielle (IA) et de leurs usages dans les métiers financiers. De quoi encourager la digitalisation des directions financières, qui utilisent encore peu les technologies d'automatisation intelligente, comme la RPA (*robotic process automation*) et l'IA.

-6 %

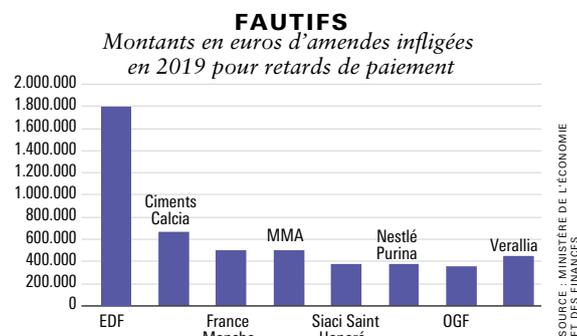
Selon les projections du cabinet de conseil et d'études Prometeia, les marges brutes des gestionnaires d'actifs européens baisseront d'environ 6 %. La baisse de la rentabilité, de 79 à 72 points de base (pb), entraînera une réduction des marges brutes de l'industrie, de 79 à 74 milliards d'euros, partiellement compensée par une hausse des actifs sous gestion, de 9.600 à 10.500 milliards d'euros, et des rendements positifs. En cause, la concurrence des produits de gestion passive, les modifications tarifaires des stratégies actions dues à Mifid 2... Le rapport souligne que les pressions concurrentielles affectent les profits attendus des gestionnaires actifs (-8 % des marges brutes), tandis que les gestionnaires passifs verraient leurs marges brutes augmenter de 10 %. Plus précisément, selon Prometeia, le secteur de la gestion indiciaire obligatoire devrait connaître une croissance de 20 % de sa marge, le secteur passif actions pourrait enregistrer pour sa part une croissance de 10 %.

LES MAUVAIS PAYEURS MIS À L'AMENDE

RELÈVEMENT. EDF a écopé, le mois dernier, d'une amende de 1,8 million d'euros pour manquements graves à la réglementation relative aux délais de paiement. Le contrôle mené en 2017 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) avait mis au jour un retard de paiement sur 10 % des factures réglées par EDF, faisant défaut à près de 3.500 fournisseurs. Le plafond d'une telle amende

a été relevé de 375.000 à 2 millions d'euros par la loi transparence de 2016, relèvement appliqué par

la puissance publique depuis ce printemps, notamment à l'encontre de Siaci Saint Honoré début septembre.



Alan monte en puissance

MASCOTTE. Alan, l'insurtech d'assurance complémentaire santé, lance trois nouveaux produits pour répondre à la demande. Outre les indépendants, Alan propose de couvrir les salariés de l'hôtellerie-restauration (contrats Pomme ou Cerise), les fonctionnaires et les retraités. Les particuliers peuvent également y souscrire, même

sans être travailleurs indépendants. Alan prend en charge la résiliation et la portabilité des contrats. La jeune entreprise développe en outre son propre système de gestion des remboursements, jusqu'alors délégué à un prestataire extérieur, afin de maîtriser parfaitement l'expérience client et préserver son autonomie dans ses choix technologiques.

Le tout sera opérationnel en 2020, et le temps de traitement des dossiers devrait être divisé par 10. Enfin, Alan prépare son implantation en Belgique et en Espagne grâce au passeport européen. Alan a séduit 2.850 entreprises et couvre 37.000 personnes, son chiffre d'affaires atteint les 28 millions d'euros.



FOTOLIA